



ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

SYNTHESE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES



Président : Marc VILLARD
Rapporteur général : Pierre GIRAULT
19^{ème} session : 9-14 septembre 2013

Sommaire

Membres de la Commission des Finances et des Affaires économiques	3
Programme de la Commission sous la présidence de M. Marc VILLARD	4
Introduction à la réunion de septembre 2013	5
Rencontre avec Madame Nicole BRICQ, Ministre du Commerce extérieur	6
Audition de Madame Fleur PELLERIN, Ministre déléguée chargée des PME/PMI de l'innovation et de l'économie numérique	8
Audition de M. François SAINT-PAUL, Directeur des Français de l'étranger et de l'Administration consulaire	11
Audition de M. Emmanuel LY BATALLAN, Directeur adjoint des Entreprises et de l'Economie internationale (DEI) au MAE	12
Audition de M. Matias DE SAINTE-LORETTE, Chef du Bureau de la fiscalité internationale, Direction de la législation fiscale, Ministère de l'Economie et des Finances	17
Audition de M. Serge DESCLAUX, Directeur du Pôle fiscal et de M. Olivier LEJEUNE Directeur Divisionnaire de la Direction des résidents à l'étranger et des services généraux (DRESG)	19
Travaux du Groupe transversal Emploi – Formation	23
Vœux de la Commission	24
Annexe au rapport de la Commission des Finances et Affaires économiques 19 ^e session 9-14 septembre 2013	26

Membres de la Commission des Finances et des Affaires économiques

President :	M. VILLARD Marc
Rapporteur général :	M. GIRAULT Pierre
Vice-présidents :	M TIZON Michel, M. DESPLANQUES Xavier
Secrétaire :	M. BRIGNOLI Daniel

M. BANSARD	Jean-Pierre
M. BARRAULT	Etienne
Mme BENZINE	Marie-Hélène
Mme BEUTHIN	Alexandra
M. BILLON	Marc
Mme BRUNET-APITHY	Anne
M. CADIC	Olivier
M. DARRASON	Olivier
M. DAWIDOWICZ	Claude
Mme DE FEYDEAU DE SAINT CHRISTOPHE	Jeanine
M. DE LALOUBIE	Gonzague
M. DELEENS	Gérard
Mme DJEDIDI	Martine
M. ETLICHER	Cédric
M.FABRY	Philippe
Mme FOUQUES-WEISS	Nadine
M. GAILLY	Pierre Antoine
M. GARCIA	Bernard
M. HASNAOUI	Fwad
Mme JADOT	Claire-Marie
M. KAUB	Marceau
M. LEROY	Arnaud
M. LIBOZ	Jean
M. MAKKI	Guy
M. MARSAUD	Alain
M. MASSIDA	André
M. OLLAGNIER	Daniel
M. OMNES	Yvon
M. PAPA	Georges
M. PELISSON	Gérard
M. PICHOT	Joël
Mme PONTVIANNE	Marie-Hélène
Mme RAHAL	Radya
M. SEHMOUN	Sylvain
M. TESTARD	Michel
M. VINET	Serge Cyril

Programme de la Commission sous la présidence de M. Marc VILLARD

DATES	HORAIRES	THEMES	INVITES
LUNDI 09 SEPTEMBRE APRES-MIDI	14 h 30 15 h 00 – 16 h 30 16 h 45 – 18 h 00	Ouverture des travaux de la Commission : mot du Président. Les PME et PMI face à l'international, TPE-TPI, entrepreneurs individuels français à l'étranger : mesures prises pour les aider à se développer Le budget du programme 151	<i>Mme Fleur PELLERIN,</i> <i>Ministre déléguée, chargée des PME-PMI, de l'innovation et de l'économie numérique</i> <i>M. François SAINT-PAUL,</i> <i>Directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire</i>
MARDI 10 SEPTEMBRE MATIN	09h00 – 10h30 10h45 – 12h15	Premier bilan de la diplomatie économique après un an d'existence Les actions de la BPI, particulièrement en faveur des PME et PMI françaises souhaitant s'installer à l'étranger	<i>M. Emmanuel LY BATALLAN,</i> <i>adjoint du directeur des Entreprises et de l'économie internationale au MAE</i> <i>M. Eric TAINSH,</i> <i>Responsable Bpifrance Export, adjoint du Directeur Bpifrance Export à Bpifrance</i>
MARDI 10 SEPTEMBRE APRES-MIDI MARDI 10 SEPTEMBRE APRES-MIDI	14 h 30 – 16 h 00 16 h 15 – 17 h 45	Intervention de la Direction des résidents à l'étranger et des services généraux (DRESG) sur l'incidence de l'actualité fiscale pour les résidents à l'étranger Actualité et évolution des conventions fiscales avec les pays attractifs	<i>M. Jean-Paul HARDOIN,</i> <i>Directeur de la DRESG</i> <i>M. Serge DESCLAUX,</i> <i>Directeur départemental chargé du pôle fiscal à la DRESG</i> <i>M. Olivier LEJEUNE,</i> <i>Directeur divisionnaire, DRESG</i> <i>M. Matias de SAINTE-LORETTE,</i> <i>Chef du Bureau de la fiscalité internationale, Direction de la législation fiscale, Ministère de l'Economie et des finances</i>
MERCREDI 11 SEPTEMBRE APRES-MIDI	14 h 30	Travaux de la Commission : vœux, motions, résolutions, préparation de la synthèse des travaux	

Introduction à la réunion de septembre 2013

Monsieur le Président,
Mes chers collègues,

La Commission des Finances et des Affaires économiques s'est réunie pour auditionner un certain nombre de personnalités suivant le programme en votre possession, en résumé :

- Mme Fleur PELLERIN, Ministre déléguée chargée des PME-PMI, de l'innovation et de l'économie numérique accompagnée de M. Jacques MAIRE, Directeur des entreprises et de l'Economie internationale au Ministère des Affaires étrangères (MAE) ;
- M. Emmanuel LY-BATALLAN, Directeur adjoint des Entreprises et de l'Economie internationale au MAE ;
- M. Eric TAINSCH, Directeur adjoint de Banque Publique Investissement Export ;
- MM. Serge DESCLAUX, Directeur du pôle fiscal, et Olivier LEJEUNE, Directeur divisionnaire de la DRESCG ;
- M. Matias DE SAINTE LORETTE, Chef de bureau de la fiscalité internationale à la direction de la législation fiscale du Ministère de l'Economie et des Finances (MINEFI).

Auparavant, en dehors des dates de la réunion plénière et pour des raisons de calendrier, Madame Nicole BRICQ a reçu Monsieur le Président Marc VILLARD accompagné de 3 membres de la Commission, le vendredi 6 septembre 2013.

Avant d'entrer dans le détail des communications et interventions passionnantes et des débats qui s'en sont suivis je tiens à souligner la très grande qualité des échanges, résultant en grande partie de la compétence tant de nos invités que celle des intervenants au sein de notre Commission. Il serait donc plus que souhaitable, voire indispensable, que, dans le cadre de la nouvelle AFE, il soit possible de retrouver, sur ces sujets cruciaux pour les non-résidents que nous sommes, une structure *ad-hoc. Spes salutis !*

Rencontre avec Madame Nicole BRICQ, Ministre du Commerce extérieur

Dans l'impossibilité de se rendre à notre invitation en début de notre session, Mme Nicole BRICQ, qui tenait, un an après notre première rencontre, à faire un point avec nous sur les actions de son ministère, a reçu une délégation de notre commission, en son ministère le vendredi 6 septembre 2013. Les membres de notre commission ont été très sensibles à cette attention.

La feuille de route de Mme Nicole BRICQ :

Un objectif ambitieux, annoncé fin août 2012 par le Premier ministre, Jean-Marc AYRAULT : **remettre la balance commerciale de la France, hors énergie, à l'équilibre, d'ici à 2017.** Pour rappel, le pays a enregistré, en 2011, un déficit commercial de 70 milliards d'euros (dont 45 milliards de facture énergétique). L'objectif de réduction porte donc sur les 25 milliards d'euros restants.

Son plan d'action : privilégier «l'implantation durable»

- **Cibler**, en s'appuyant sur les régions, les pôles de compétitivité, et les CCI «les filières prioritaires» à même d'être développées à l'international, et repérer dans ces secteurs les entreprises suffisamment solides pour se lancer à l'export ;
- **Concentrer**, dans un premier temps, sur les établissements de taille intermédiaire (ETI), ces entreprises ayant entre 250 et 4 999 salariés. 800 ETI ont d'ores et déjà été identifiées. Ubi France aura à charge de proposer à chacune un programme d'accompagnement personnalisé, triennal et contractuel ;
- **Définir** des couples pays/produit, «*ce qui permettra d'agir plus sélectivement*», selon Nicole Bricq. Cette mission a été confiée à la Direction générale du Trésor ;
- **Impliquer** davantage les grands groupes dans l'accompagnement à l'export des PME, que ce soit dans leur secteur mais également sur d'autres marchés ;
- **Viser en priorité l'Europe, principal marché de la France, mais où nous perdons du terrain.** Sans négliger pour autant «*Les grands émergents, les émergents de taille intermédiaire du type Turquie, Colombie ou Maroc, et les nouvelles terres en croissance, et il faut reprendre pied en Afrique, c'est compliqué pour nous, du fait de notre histoire, mais il y a des opportunités à saisir.*» précise Mme BRICQ ;
- **Améliorer** le financement de l'export. «*Parfois, nous perdons des marchés parce que nous ne sommes pas compétitifs au niveau des financements.*» ;

Pour renforcer l'offre commerciale de la France et rétablir l'équilibre de la balance commerciale d'ici à cinq ans, quatre secteurs prioritaires ont été identifiés. Ils correspondent aux nouveaux besoins qui émergent aujourd'hui autour du "mieux vivre", et constituent la feuille de route de Nicole BRICQ pour 2013.

La France axe sa stratégie sur une offre commerciale associant biens d'équipements, produits destinés aux consommateurs et services, répartie autour de quatre secteurs : la santé, l'agroalimentaire, les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) et la ville durable. Ces quatre secteurs correspondent à de nouveaux besoins autour du « mieux vivre ». Ils sont désormais au coeur de la stratégie pour l'export, qui s'inscrit dans la démarche du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi.

- Mieux se nourrir ;
- Mieux se soigner ;
- Mieux vivre en ville ;
- Mieux communiquer.

Réorganisation du dispositif de soutien à l'exportation

Une banque dédiée

la Banque publique d'investissement (Bpi France) regroupe l'offre d'Oséo, de la CDC Entreprises et du FSI et FSI Régions. Son déploiement en région s'opère depuis le mois de mars dernier.

40 chargés d'affaires en région en 2014.

Des chargés d'affaires détachés d'Ubifrance sont en fonction au sein des BPI régionales. *« Au fur et à mesure du déploiement de la BPI, des chargés d'affaires internationaux issus d'Ubifrance – 25 pour une première étape en 2013 et le nombre sera porté à 40 début 2014 – accompagneront de façon personnalisée les entreprises, à partir de leurs besoins spécifiques et en appui de leur stratégie entrepreneuriale. D'abord pour déterminer les marchés porteurs, ensuite pour les explorer, y tenter une première expérience et, enfin, implanter durablement l'entreprise ».*

Création d'une bannière « France International»

Mme Nicole BRICQ a proposé le 17 juillet dernier la mise en place d'une bannière unique « France International ». Elle souhaiterait le regroupement de l'ensemble des acteurs œuvrant pour l'aide à l'export, tels que Ubifrance, l'AFII (Agence française pour les investissements internationaux), les CCI International (Chambre de commerce et d'industrie internationale), les régions, et les opérateurs de l'agroalimentaire (Sopexa, FranceAgriMer et Adepta). *« France International peut se faire tout de suite avec la création d'un portail commun regroupant l'ensemble des dispositifs français, un réseau social pour les entreprises exportatrices »*, a-t-elle précisé.

Rapprocher Ubifrance et les Chambres de Commerce

« Le rapprochement entre les CCI International et Ubifrance a un sens : les premières sont très peu présentes à l'étranger mais beaucoup dans l'hexagone et inversement pour les secondes. Les complémentarités sont intéressantes. Les CCI ont une vraie valeur ajoutée à repérer, à sélectionner et à conduire les entreprises. De la même manière pour Ubifrance qui s'oriente désormais vers l'accompagnement ».

Un accompagnement sur mesure par la Banque Publique d'Investissement

BPI France et Ubifrance des 1 000 ETI et PME de croissance du Pacte de la croissance, la compétitivité et l'emploi.

Quelques chiffres

Le déficit commercial de la France s'allège de 7 milliards d'euros, principalement grâce au solde positif des exportations des produits manufacturés et malgré un alourdissement de la facture énergétique. Le secteur aéronautique, les produits chimiques, parfums et cosmétiques et la forte reprise des ventes pharmaceutiques contribuent à cette amélioration.

Le déficit du commerce extérieur de la France s'établit fin 2012 à 67 milliards d'euros contre 74 milliards en 2011, soit 7 milliards d'euros en moins. Une réduction d'autant plus significative que, selon les chiffres du ministère, celle-ci intervient en dépit de deux facteurs défavorables : un ralentissement du commerce mondial en 2012 et l'augmentation de la facture énergétique française de 6,6 milliards d'euros (62,4 à 69 milliards d'euros entre 2011 et 2012). Ainsi, hors énergie, le déficit commercial se réduit presque de moitié, de 29 à 15 milliards d'euros.

Audition de Madame Fleur PELLERIN, Ministre déléguée chargée des PME/PMI de l'innovation et de l'économie numérique

Madame Fleur PELLERIN, Ministre déléguée chargée des PME/PMI, de l'innovation et de l'économie numérique nous a fait l'honneur de venir exposer les mesures prises pour aider les PME et PMI à se développer face à l'international, en présence de M. Jacques MAIRE, Directeur des Entreprises et de l'Economie Internationale au MAE.

Précisant la place des PME-PMI à l'international dans une situation de projection à la fois insuffisante et discontinue Madame la Ministre a déploré que leur internationalisation, comme leur part dans l'innovation, soit en retard. Elle indique qu'une bataille est engagée pour inverser la courbe de performance extérieure des PME françaises afin de les mettre à niveau vis-à-vis de leurs homologues européennes pour, *in fine*, leur permettre un meilleur accès à l'international ceci en parallèle avec la lutte pour améliorer l'attractivité de notre pays.

Dans les échanges internationaux le « décrochage » français est avéré. Bien qu'il y ait eu une légère amélioration au cours du premier semestre 2013, la France souffre d'un déficit de compétitivité qui repose selon elle :

- sur une rentabilité trop faible des entreprises industrielles qui investissent insuffisamment dans l'innovation en particulier, avec une compétition par les prix dévastatrice ;
- sur un tissu productif marqué par le faible dynamisme de la démographie des sociétés et surtout l'insuffisance numérique des entreprises de taille intermédiaire ;
- sur un éco-système national que ne favorise pas l'orientation des ressources tant humaines que financières vers les entreprises dans la concurrence internationale et le développement des entreprises à potentiel.

Évoquant une croissance encore possible de notre PIB de 0,5% pour le deuxième semestre 2013, il reste difficile pour les entreprises françaises de s'insérer dans la compétition internationale de plus en plus relevée. Notre pays se trouve au 23ème rang sur 148 en ce qui concerne les pays les plus compétitifs (pour information Allemagne est 4ème et la Grande Bretagne est 10^{ème}). En résumé la France n'exporte pas assez, importe trop car, souvent, on oublie de consommer français.

Le nombre limité des exportateurs en France est symptomatique et récurrent. Une société sur 20 exporte (en Allemagne 1 sur 10) avec plus ou moins 120 000 exportateurs traduisant là une faible densité d'entreprises à taille moyenne car 90% des exportations sont réalisées par moins de 5000 entreprises (soit 4% des exportateurs) et en termes de chiffres 44 % du montant des échanges... Enfin, l'irrégularité à l'exportation est énorme (plus ou moins 30 000 sociétés chaque année se retirent du marché, le turn-over étant inquiétant car de nombreux exportateurs ne peuvent pérenniser leur présence sur les marchés extérieurs).

Complexité pour se projeter à l'international, barrières de financement pour accompagner le décollage à l'international, absence de synergie dans la mobilisation à l'export (« *incroyable dispersion* » selon elle) sont autant d'obstacles.

A cela s'ajoute le manque d'innovation - alors que 60% des entreprises qui innovent exportent, la réticence à se projeter en dehors des zones traditionnelles (65 000 exportateurs se concentrent exclusivement sur les pays de l'Union européenne) ; la réticence à « *chasser en meute* » résultant de notre individualisme très français.

L'objectif clair du Gouvernement est d'aboutir à un équilibre commercial d'ici 4 ans (hors énergie) Le lancement de BPI France Export (nous avons reçu son directeur adjoint plus tard) devrait permettre aux PME un accès plus facile aux produits financiers dédiés à l'export en les rendant entre autre plus lisibles donc plus accessibles, plus complets car regroupant un catalogue commun (BPI France, Coface et Ubifrance).

Dans le cadre des filières structurantes de notre industrie (automobile, ferroviaire, agro-alimentaire, industrie navale, nucléaire, santé) la contribution des pôles de compétitivité constitués sera très renforcée en faveur des PME /PMI en y associant les VIE (augmentation envisagée de 25 %). De même, la création de «maison à l'international » qui proposeront aux entreprises les services d'un incubateur pour une durée maximale de 1 an (*à mes yeux une durée bien trop courte*) au départ aux Etats-Unis d'Amérique (Boston & San Francisco) et en Asie (projet d'ouverture en Chine).

Tous ceci doit s'appuyer sur les réseaux français existants (CCI, CCEF, AFII) et l'ambitieuse diplomatie économique promue par le Ministre Laurent FABIUS depuis 1 an (ce sujet sera abordé spécialement avec un autre invité). De même, la dynamisation des entreprises à l'international fait partie des accords de performance signés entre les Chambres de Commerce et les ministres Arnaud MONTEBOURG et Sylvia PINEL (progression envisagée en ce domaine de 10 000 entreprises en 3 ans).

Le renforcement de l'attractivité de la France est également un facteur positif pour nos PME parce qu'elle leur permet de nouer des relations d'affaires et de partenariat technologique qu'elles n'auraient pas pu développer autrement (les entreprises étrangères en France représentent aujourd'hui 2 millions d'emplois, 20 000 créations sur les 3 prochaines années avec les implantations 2012).

Enfin, pour l'innovation, la stabilisation sur les 4 prochaines années du crédit impôt recherche constitue, selon Madame la Ministre, un élément essentiel du dispositif d'aide aux PME. Il en va de même de l'amélioration de l'approche européenne sur ce sujet qui fait et fera l'objet d'un travail diplomatique précis.

Il s'en suivit, après cette remarquable intervention un échange très fructueux entre Madame la Ministre, et les conseillers présents. Pour les échanges avec la Russie, un plan d'investissements en France est connu et une coopération plus étroite peut parfaitement être envisagée.

Madame la Ministre prend bonne note de la remarque faite concernant l'accroissement des contrôles fiscaux des sociétés ayant des filiales à l'étranger concernées par les crédits impôt export suite à quelques abus / détournements. Il est rappelé à Madame la Ministre qu'en Grande-Bretagne la gestion fiscale de ce type de crédit est assurée par un sous-traitant, en l'occurrence CAP GEMINI.

Le fait que les sociétés françaises de droit local dans un pays étranger soient quasi-exclues du dispositif français a été évoqué. Le sujet ne fait pas partie pour l'instant des objectifs prioritaires du ministère.

De nombreuses interventions relatives à la difficile lisibilité du soutien français à l'étranger sont faites en soulignant l'impérieuse nécessité d'une synergie et d'une rationalisation (chevauchement entre Ubifrance, CCI, les bureaux des régions, les ambassadeurs

économiques le réseau des CCEF, etc.). Madame la Ministre a conscience de cette accumulation des dispositifs et rappelle son intervention sur ce sujet : elle souligne que la présence officielle française à l'étranger représente 11 000 personnes qui sont désormais sensibilisées et mobilisées pour soutenir la diplomatie économique...

La question du dépôt de brevets est abordée. Les chercheurs préfèrent déposer à l'étranger plutôt qu'en France pour des raisons fiscales. Madame la Ministre rappelle que le PLF de 2014 prendra en compte cette question. Sur le terrain, nous pouvons constater que cette démarche n'est pas unanimement partagée.

Il est rappelé par des conseillers très expérimentés, l'existence de sociétés de commerce au niveau coréen, japonais, chinois en particulier qui prennent en charge toute la partie export de producteurs. Ceci rencontre peu de succès chez nous, compte tenu de notre individualisme.

En résumé, nous nous réjouissons d'avoir eu cet échange très intéressant et nous avons la faiblesse de penser que Madame la Ministre a été satisfaite de cette rencontre.



Audition de M. François SAINT-PAUL, Directeur des Français de l'étranger et de l'Administration consulaire

Votre rapporteur, retenu par l'AG de l'ANEF pour un projet important, remercie vivement M. Dan BRIGNOLI d'avoir bien voulu le suppléer dans sa mission.

Le budget du programme 151 a été présenté par M. François SAINT-PAUL tout en spécifiant que les chiffres avancés ne le sont qu'à titre prévisionnel, le projet de loi de finances n'ayant pas été définitivement arbitré par le Gouvernement.

M. le Directeur estime que l'an prochain, l'AFE, se réunissant plus tardivement, pourra émettre un avis avant les débats au Parlement. Les avis ou remarques pourront être transmises au législateur.

Les données prévisionnelles sont les suivantes, étant donné que les moyens accordés ne diminuent pas. Selon M. François SAINT-PAUL, le programme 151 augmente illustrant en cela la priorité accordée aux Français de l'étranger en raison premièrement des bourses et deuxièmement à l'organisation des élections européennes et consulaires.

Ceci posé, la masse salariale n'évolue pas au niveau du titre 2, tandis que les crédits hors titre 2 (offre service de qualité, réseau bourses, AFE, etc.) augmentent de 8.3% par rapport à la LDF de 2013. Par exemple, l'offre de service de qualité aux Français de l'étranger représente 37 millions d'euros soit une augmentation de 10%.

Le pôle AFE est stable (3 millions d'euros sont affectés aux indemnités des conseillers). Le coût des élections est estimé à 4 millions d'euros. Il convient de souligner que les charges de fonctionnement de l'AFE diminuent sensiblement. Par exemple, l'AFE bénéficie des locaux du ministère et ne loue plus de salles à l'extérieur.

Le pôle social voit son budget maintenu avec une légère augmentation pour la CFE dont l'abondement passera à 498 000 € en 2014.

En ce qui concerne les bourses, la progression se poursuit (110 millions d'euros en 2013, 118 millions d'euros en 2014, avec un objectif de 125 millions d'euros en 2015). M. le Directeur se réjouit des bonnes décisions prises suite à la disparition de la PEC, qui n'aurait engendré qu'un nombre relativement limité de nouvelles demandes.



Audition de M. Emmanuel LY BATALLAN, Directeur adjoint des Entreprises et de l'Economie internationale (DEEI) au MAE

Un excellent contact s'est établi avec M. LY BATALLAN. Ceci est notamment expliqué par le fait que notre interlocuteur, ancien de la DREE, a séjourné en Chine, à Taïwan et au Vietnam. Il connaît plusieurs conseillers présents sur place, avec lesquels il a travaillé. Il travaille au MAE avec M. Jacques MAIRE.

La Diplomatie économique a été lancée il y a un an. Elle est mise en place depuis mars 2013 et vise au redressement du Commerce extérieur français (hors déficit énergétique). Le ministère se mobilise en même temps que le Ministre, qui emmène avec lui dans la plupart de ses voyages ou de ses missions une délégation d'exportateurs (existants ou potentiels).

La création de la DEEI (75 personnes) résulte du regroupement de plusieurs services dispersés en 2007 provenant de l'ancienne Direction des Affaires économiques. Elle joue un rôle d'animation auprès d'environ 15 000 agents du MAE, mais aussi un rôle d'octroi de visas, de bourses, et d'organisation de séminaires, etc. pour appuyer les entreprises à l'exportation.

Elle épaulé et suit le travail et les missions des représentants spéciaux nommés par le Premier ministre (Martine AUBRY pour la Chine, Jean-Pierre RAFFARIN pour l'Algérie, Alain RICHARD pour les Balkans, Louis SCHWEITZER pour le Japon, Jean-Claude NAOURI pour le Brésil, Jean-Pierre CHEVENEMENT pour la Russie).

De même, elle coordonne l'action des ambassadeurs auprès des Présidents de Conseils régionaux aux fins de créer des liens plus directs et une meilleure synergie.

Ceci posé M. LY BATALLAN constate que dans le cadre de « l'expansion économique française officielle », il y a des pays orphelins (ex-Ghana théoriquement suivi à partir de la Côte d'Ivoire). Des recrutements de VIE sont envisagés avec si possible des développements de Club d'affaires.

Au sein de la DEEI il y a 10 postes EPI (expert pour l'international) dédiés à la recherche et au développement afin d'aider les pôles de compétitivité à passer des contrats, rechercher partenaires et associés, ceci en liaison avec la direction de la recherche au MEN.

On ne peut pas ne pas constater que la régulation et les négociations pour les normes se sont le plus souvent développées en dehors d'une présence française efficace. On retrouve ces problèmes avec les indications géographiques protégées par rapport aux lois américaines par exemple. Il convient donc avant toute négociation, de faire une analyse exhaustive des points forts et des points faibles. Il constate que souvent notre pays serait allé « léger » dans certaines négociations.

Une trentaine d'indicateurs a été créée pour établir des objectifs, suivre l'évolution des démarches et bien entendu évaluer les résultats.

M. LY BATALLAN n'est pas favorable à une participation de droit des conseillers AFE aux conseils économiques mais à une participation ponctuelle, « *intuitu personae* » résultant du contact direct entre l'ambassadeur et le conseiller (un vœu sur ce sujet vous sera présenté en fin de rapport).

Il critique également la structure actuelle des CCEF qui seraient beaucoup trop nombreux, d'excellents conseillers côtoyant des conseillers ne recherchant que le titre.

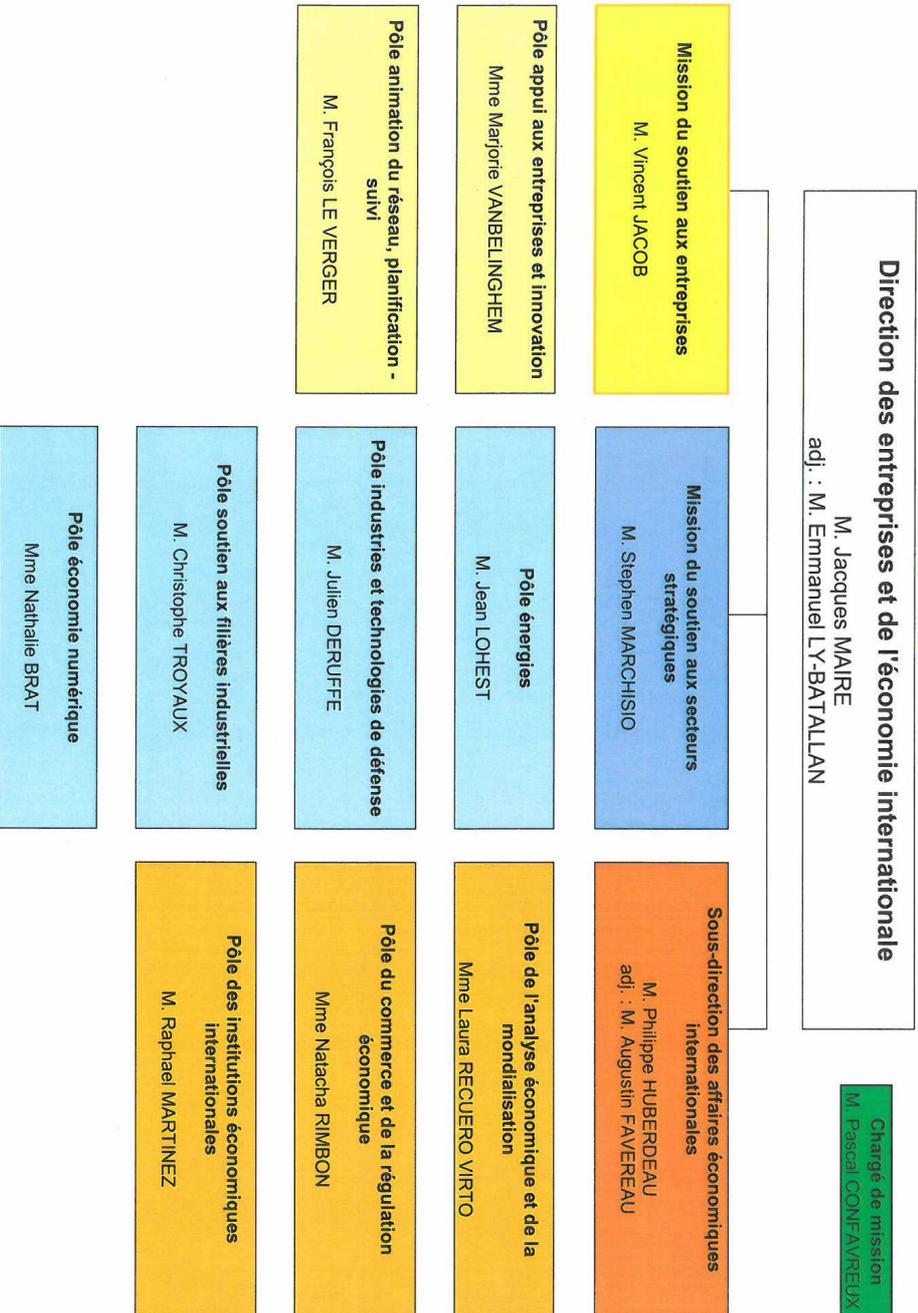
La « Diplomatie économique » consiste également à répartir les tâches entre les équipes des ambassades. L'activité culturelle, certes fondamentale, ne doit pas écarter l'activité économique, mais la soutenir en y étant étroitement associée, la base étant que tout le personnel soit mobilisé autant que faire se peut.

Enfin, il faut savoir qu'environ 200 diplomates sont actuellement en position de détachement dans le privé.

Un large débat pertinent s'est ensuite tenu portant sur le stéréotype de l'approche Ubifrance (peu de prise en compte effective des différences entre pays difficiles, voire impossibles, pays émergents, BRICS et Europe) les questions de visa pour les étudiants étrangers, etc.



Organigramme DEEI - MAE



Septembre 2013

Audition de M. Eric TAINSCH, Directeur adjoint BPI France Export

M. Eric TAINSCH évoque devant nous un épisode, selon lui extraordinaire, qu'est celui de la création d'une banque.

Son département est, à ses yeux, indispensable dans le cadre de la BPI car les structures françaises, aussi bien dans le pays qu'à l'international, sont trop verticales. La capitalisation de la BPI à hauteur de 12 milliards d'euros devrait permettre un financement réel de l'innovation allant de la recherche et développement au marketing. Les interventions prévues de la BPI se feront sur une base d'interventions certes en direct mais jamais seules, c'est-à-dire qu'un partenariat avec une banque est nécessaire. Actuellement, de nombreuses entreprises ont une trésorerie qui pose problème puisque de nombreux clients payent en retard, que des fournisseurs réduisent leurs délais de règlement, et que des stocks souvent en hausse coûtent de plus en plus cher.

BPI France Export est présente désormais pour aider une entreprise à mobiliser ses créances, pour lui proposer les crédits impôts recherche et emploi, les assurances prospection COFACE, des possibilités d'accéder au fonds de garantie pour des financements sur quelques années (2 ans en moyenne) avec un plafond de 70%.

Actuellement, la préparation des entrepreneurs à l'international pose problème car nettement insuffisant. Trop souvent les noms, les objectifs déclarés par les entreprises dans leurs statuts ne préparent pas à l'international. Un personnel non adéquat se retrouve souvent aux commandes ce qui explique de nombreuses erreurs, en particulier dans la protection des marques et brevets.

Désormais, le label « BPI France export » se retrouve dans 27 pays avec le concours d'UBIFRANCE. Un système de visioconférence est mis en place pour réduire les voyages non nécessaires. Egalement des entretiens sectoriels sont organisés pour aider à la validation des hypothèses/business plan.

Au niveau de l'intervention en capital, BPI n'intervient que sur une base minoritaire, l'ouverture du capital étant un élément clé du développement, difficile parfois à obtenir tant certains entrepreneurs ont peur d'ouvrir leur capital. Des financements appelés « mezzanine » consistant en des prêts dont les remboursements interviennent après un délai de 2 ans, avec pour certains, des possibilités éventuelles pour développement à l'export sur 7 ans (également financement de FDR - fonds de roulement - dont les intérêts sont payés après 2 ans).

Les offres de garantie de soumission pour des marchés, financement des acomptes, de bonne fin de travaux, assurance-crédit acheteur ceci avec l'aide de la COFACE sont désormais dans le catalogue.

Les exportations se heurtent aux frais de douanes, cela va de soi. La tendance protectionniste encourage partout aux consommations de produits locaux. De ce fait, la vertu de l'implantation locale est encouragée par la BPI qui peut aider à racheter des entreprises locales et qui peut émettre une garantie de fonds propres investis à l'étranger autour de 50% du financement. Un dépôt de bilan à l'étranger (société mère/fille) peut entraîner la garantie mais sous certaines conditions de vérification précises des comptes pour éviter les fraudes (prix de transfert par exemple). Enfin, le financement des frais engagés avec une société de conseil à l'exportation peut être inclus dans le dossier étudié par BPI France Export.

Selon M. Eric TAINSCH, l'exportation et les échanges vont connaître un nouvel essor avec la croissance quasi-exponentielle des classes moyennes à l'étranger ce qui est un atout pour notre pays. Comme toujours, et y compris avec BPI France Export, il est préférable d'avoir réussi en France mais bien entendu ce n'est pas obligatoire. La cible pour l'instant se situe au niveau des PME vers des sociétés avec un CA moyen de l'ordre de 3 millions d'euros, 1/2 milliard d'euros étant réservé pour intervenir aux cotés des start-up.

M. Eric TAINSCH déplore le manque de maîtrise de la langue anglaise dans de nombreux cas de même que l'appréciation des risques réels fait souvent défaut.

Un débat très ouvert s'en suivit avec en particulier une question concernant le financement sous des formes à définir de sociétés à l'étranger dans leur pays d'origine de jeunes non nationaux issus de l'immigration. M. Eric TAINSCH s'est engagé à étudier un rapport spécifique qui lui sera présenté par un conseiller.



Audition de M. Matias DE SAINTE-LORETTE, Chef du Bureau de la fiscalité internationale, Direction de la législation fiscale, Ministère de l'Economie et des Finances

Nous recevons pour la deuxième fois M. de SAINTE-LORETTTE sur l'actualité et l'évolution des conventions fiscales, abordant entre autre, les pays dits « attractifs ».

Une nouvelle liste a été publiée le 21 août 2013, où ne sont pas concernés les Philippines mais avec des ajouts considérables : les Bermudes, les BVI (British Virgin Islands) et Jersey.

Pour ces trois derniers pays/territoires, il y a des accords qui sont aux yeux de notre pays trop peu ou pas appliqués. Ceci posé, les sanctions fiscales qui se traduisent par des taux majorés ne s'appliqueront qu'en janvier 2014. Aussi, cela laisse un peu de temps aux responsables locaux dans ces pays pour prendre langue et d'ouvrir s'ils le désirent et de manière urgente des négociations avec les services concernés.

Quoiqu'il en soit, M. de SAINTE-LORETTE indique que, désormais, l'échange automatique doit être promu autant que faire se peut et être pris comme critère de base pour les négociations avec comme horizon 2015-2016. Parallèlement, la mise en oeuvre des accords FATCA avec les USA prévue pour 2015 pourra être signée dans les prochaines semaines avec les pays volontaires au sein de l'Union européenne. Cette façon de procéder dépasse le bilatéralisme qui est à ce jour la base des conventions fiscales. Il nous confirme qu'en droit interne en France les mécanismes d'adaptation et de contrôle sont adoptés et en voie d'être mis en place.

Concernant la situation avec la Suisse, la nouvelle convention sur les successions est bloquée à ce jour car elle n'a pas été ratifiée par la Confédération. Cette situation ne semble pas évoluer véritablement et suscite une grande émotion tant au sein de la communauté suisse en France (200 000 résidents) qu'au sein de la communauté française en Suisse. La direction fiscale s'émeut, à juste titre, de savoir que sur 6 000 étrangers bénéficiant en Suisse du fameux forfait fiscal, 2 000 sont français. Or, la législation fiscale française sur la dévolution successorale est, comme chacun sait, quelque peu « gourmande » et de ce fait n'est pas attractive, loin s'en faut. Les normes OCDE disposent que le lieu d'imposition de départ est le lieu de résidence du défunt mais aussi des héritiers, une clause spécifique devant être incluse dans les conventions de non-double imposition. En résumé, la situation nous apparaît quasiment bloquée.

Concernant l'Andorre, la situation progresse avec d'une part une offre de plus de garantie pour la France, et d'autre part une progression de l'imposition en Andorre qui justifiera peut-être une convention spécifique de non-double imposition avec notre pays. Enfin, à ce jour, Andorre ne reconnaît pas la double nationalité.

Un nouvel avenant à la convention avec la Chine a été signé incluant les VIE, les enseignants français et le rapatriement des bénéficiaires en France.

Le problème des retenues fiscales allemandes sur les pensions versées à des retraités résidant en France a été longuement évoqué. Il semblerait qu'une volonté politique bilatérale d'aboutir enfin se fasse jour avant la fin de l'année 2013.

Des projets de négociations sont envisagés avec la Belgique (impôt sur le revenu, sur les successions), le Luxembourg (sociétés immobilières) et le Danemark (rétablissement des discussions sur les pensions).

Il nous est indiqué que pour la réforme des plus-values immobilières pour les transactions entre septembre 2013 et août 2014 les non-résidents pourront en bénéficier.

Enfin, et si cela se confirme il s'agirait d'une excellente nouvelle, une réflexion serait en cours sur la notion de résidence principale/résidence secondaire pour les non-résidents qui ont une résidence unique en France. A suivre avec intérêt.

Un rappel des objectifs/travaux OCDE sur 2013, 2014, 2015 nous est présenté à savoir l'élaboration d'un plan d'action sur l'évasion fiscale au sein des entreprises, la lutte contre les abus dans les conventions de non double imposition (trous fiscaux), la lutte sur l'évasion fiscale résultant des activités numériques, les prix de transferts (localisation des bénéficiaires) et les actifs incorporels.

Les travaux se poursuivent au niveau européen sur la notion d'assiette fiscale par rapport à l'harmonisation des pourcentages qui ne serait pas aussi productive que prévue. Deux années de discussions sont à prévoir.

Rencontre comme toujours très technique mais indispensable pour le suivi des conventions qui touchent de nombreux compatriotes.

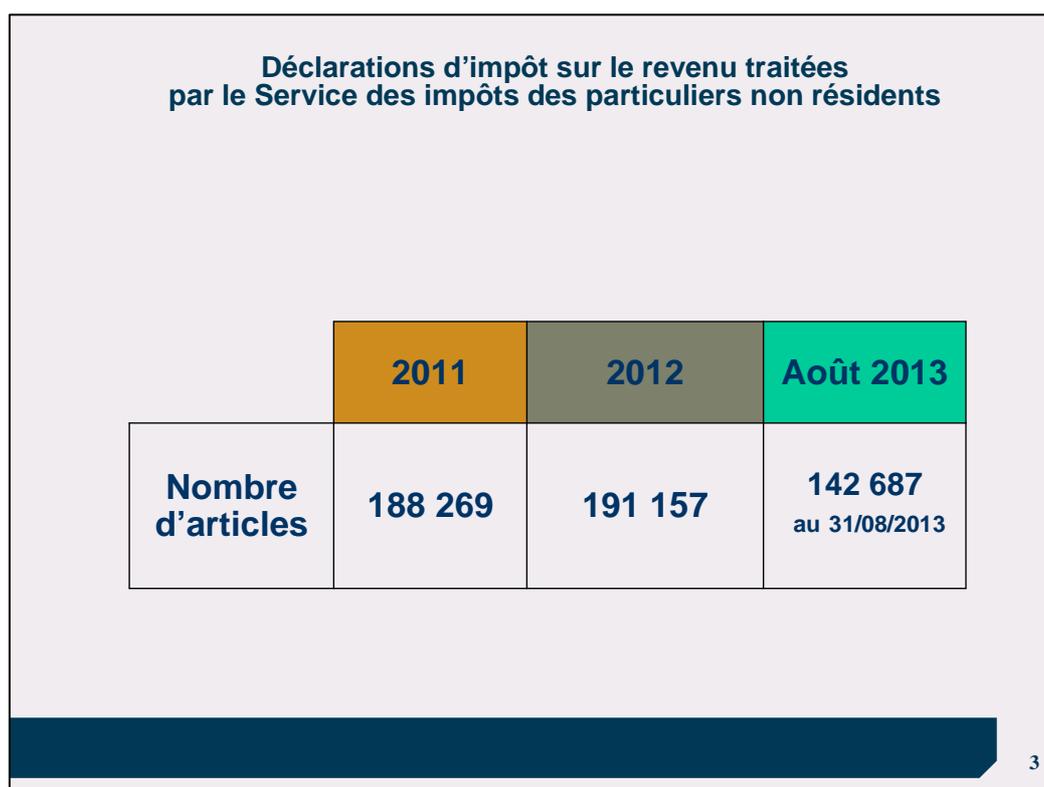


Audition de M. Serge DESCLAUX, Directeur du Pôle fiscal et de M. Olivier LEJEUNE Directeur Divisionnaire de la Direction des résidents à l'étranger et des services généraux (DRESG)

Le directeur M. Jean-Paul HARDOUIN invité s'est excusé pour son absence.

M. Serge DESCLAUX est le successeur de M. Cyril MALOINE avec lequel nous avons travaillé au cours des sessions durant de nombreuses années.

La DRESG est en charge de l'assiette, du contrôle et du recouvrement des non-résidents aussi personnes morales que physiques. C'est le service le plus important de la Direction des impôts avec 120 personnes. Le nombre de déclarations d'impôts est en progression.



Le point très important, et nous nous en réjouissons, est la progression des déclarations en ligne.

Évolution des déclarations en ligne et des moyens modernes de paiement

	2011	2012	Août 2013
Nombre de déclarations en ligne	78 937	98 173	113 959 (+16% et +5,5% au niveau national)
Nombre de contribuables utilisant les moyens modernes de paiement	65 800	72 241	66 221 au 31/08/2013

4

La progression du nombre de déclarations en ligne de 16% est triple de celle que constate le réseau national et il est loin de s'arrêter.

Le nombre de contribuables qui acceptent d'entrer dans le concept appelé « moyen moderne de paiement » qui n'est en fait qu'une autorisation de prélèvement par l'Administration fiscale sur un compte bancaire en France, est en progression mais plus lente.

Il résulte de cette mesure :

- d'une part la nécessité d'avoir un compte bancaire en France (le prélèvement à l'étranger n'est pas encore possible) et ;
- d'autre part la volonté de l'Administration pour précisément amener les contribuables à autoriser les prélèvements et de ne pas encourager les virements Codes BIC-IBAN.

Pourtant cette procédure est un progrès indéniable et nous ne comprenons pas l'entêtement de l'Administration en ce domaine, qui continue malgré nos nombreuses remarques et interventions depuis de longues années à refuser d'inscrire les codes BIC et IBAN sur la fiche d'imposition dans la rubrique « *comment payer vos impôts* ». L'image rétrograde qui s'en suit pour les non-résidents étrangers devrait pourtant faire réfléchir et vis-à-vis de la trésorerie le gain serait réel par rapport aux paiements par chèque ... Ceci posé, pour savoir comment payer par virement BIC-IBAN, il faut soit consulter « [impôts.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) », soit contacter la trésorerie mentionnée sur l'avis d'imposition. Cette façon de procéder va à l'encontre de la politique du tout numérique annoncée ... alors que dans ce domaine des progrès indéniables sont par ailleurs réalisés : les accès en ligne, les identifiants, les mots de passe et une évolution vers la dématérialisation des avis d'imposition et des déclarations de revenu. Le bouquet de services dématérialisés s'agrandit en permanence avec l'accès à la taxe d'habitation résidence secondaire l'année prochaine par exemple.

Impôt de Solidarité sur la Fortune 2013			
	Personnes concernées	Modalités	Nombre de redevables à la DRESG Au 31 août 2013
ISF déclaré en même temps que les revenus (ISF sur rôle)	Redevables dont le patrimoine est compris entre 1,3 M€ et 2,57 M€	Actif (net et brut) à déclarer sur la 2042-C	1 996
ISF autoliquidé	Redevables dont le patrimoine est supérieur à 2,57 M€ ou sans obligation déclarative à l'impôt sur le revenu (pour les non-résidents)	Déclaration 2725 + paiement	3 527

5

Concernant l'ISF 2013 actuellement il peut se déclarer avec la déclaration classique ordinaire pour autant que le patrimoine soit compris entre 1, 3 million d'euros et 2, 57 millions d'euros, ce qui représente 1 996 contribuables redevables à la DRESG, tandis que au delà des sommes précitées (3 527 déclarants à la DRESG) il est nécessaire de faire une déclaration spéciale. Cette « campagne » (suivant le terme employé par l'Administration) se déroule dans de bonnes conditions.

Nous relevons la fusion des avis d'impôt sur le revenu avec les prélèvements sociaux et la possibilité d'opter pour une mensualisation ou le prélèvement à l'échéance des prélèvements sociaux dès janvier 2014.

La mise en place dans la loi de finances rectificative 2012 de prélèvements sociaux concernant essentiellement les revenus du capital immobiliers et les plus values relatives a entraîné une vive réaction des non-résidents concernés, le sujet étant désormais devant la Cour de justice de l'Union européenne. Plusieurs milliers d'appels et contacts en quelques semaines ont perturbé les services de la DRESG.

Au niveau administratif un nouveau document peut désormais être obtenu, ce qui est un réel progrès dans le cadre des relations du contribuable avec les autres administrations : c'est le justificatif d'impôt sur le revenu.

Il nous est confirmé que, désormais, et ceci pour contrer les fraudes (ce dont nous nous réjouissons), les organismes tiers (collectivités locales, caisses d'allocations familiales, etc.) peuvent vérifier en ligne les données d'un avis ou d'un justificatif d'impôt d'une manière parfaitement sécurisée et en permanence.

Les services d'accueil de la DRESG ont, encore une fois, fait l'objet de nombreux échanges de vues et de suggestions de la part des membres de la Commission, tant le taux de réponse aux contacts téléphoniques demeure faible (30% d'efficacité). La solution en ce domaine semble-t-il ne passe pas par une augmentation du personnel dédié (20 personnes). Elle passe pensons nous d'une part par un meilleur aiguillage des appels qui devraient être dirigés suivant l'origine des questions dans l'hémisphère vers des spécialistes, et d'autre part par une incitation encore plus grande (opération d'information et de promotion à mettre en place éventuellement) à utiliser le contact courriel. Cette méthode progresse rapidement (+ 20 % déjà par rapport à 2012) et devrait en fait devenir, si tout le monde y met du sien, la base principale voire essentielle de la communication individuelle avec la DRESG.

Chiffres de l'accueil

Interface usagers	2011	2012	31 juillet 2013
Nombre d'appels reçus	402 013	338 749	216 612
Courriels	108 645	112 112	80 511
Visites sur place	5 977	4 216	2 750
Contacts totaux	516 635	455 077	299 873

15

Le taux de réponse est extraordinaire : 97 %, ce qui nous réconforte. Bien entendu cela s'inscrit dans une politique de prévention des « 157 000 consultations en 2011 », le chiffre des 300 000 est déjà dépassé. Que son accès en ligne soit facilité ! (Par exemple dans la rubrique des questions fréquentes : mieux et bien expliquer les différences résidents et non-résidents car certains textes sont confus).

Enfin, les services de la DRESG participent aux journées de l'expatriation baptisées « *S'expatrier mode d'emploi* ».

Nous nous réjouissons de la qualité de ces contacts très réguliers avec la DRESG et nous souhaitons vivement, vu leur très grande utilité qu'ils soient poursuivis après la réforme de l'AFE.

Travaux du Groupe transversal Emploi – Formation

Le groupe emploi-formation s'est réuni le mercredi 11 septembre 2013, sous la direction de M. Pascal CHAZOT, Conseiller élu de l'AFE.

Durant la première partie de la réunion, le groupe a auditionné Mme GELLENI, du service ENIC NARIC du CIEP (organisme public du Ministère de l'Education nationale pour les relations internationales), afin d'aborder la question des équivalences et des reconnaissances de diplômes professionnels à l'échelle internationale.

Il a été expliqué que, compte tenu des spécificités de chaque système éducatif national, il est indispensable de considérer cette question sous cette aune, et de ce fait il est plus aisé de rechercher les reconnaissances de formation pour exercer une profession d'un pays à un autre, plutôt que des équivalences à proprement parler, qui se mesurent termes à termes et sont de ce fait beaucoup plus lourdes et difficiles à gérer.

La procédure suivie considère que si le diplôme est reconnu par le pays d'origine pour exercer une profession particulière, ce n'est pas au titulaire de prouver sa validité mais à l'organisme certificateur.

Le centre français ENIC NARIC, alors qu'il est compétent pour délivrer des attestations de comparabilité de diplômes étrangers pour une éventuelle reconnaissance en France, n'est malheureusement pas compétent pour délivrer une telle attestation pour des Français souhaitant faire valider leurs certifications ou diplômes auprès d'autorités étrangères afin par exemple de faciliter leur mobilité.

* * *

Durant la deuxième partie de la réunion, le groupe a auditionné Mme Catherine MANCIP, Sous-directrice de l'expatriation, de la scolarisation et de l'action sociale au service des Français à l'étranger au MAE. Elle a présenté le bilan financier de l'emploi formation en faveur des Français de l'étranger en 2012.

Il s'agit globalement d'un budget de 2 570 000 euros, répartis en 1 506 000 euros pour l'emploi et 1 064 000 euros pour la formation. Pour l'emploi, environ la moitié (751 000 euros) correspond à la subvention versée par le MAE, et l'autre moitié (755 000 euros) correspond aux recettes propres des comités locaux pour l'emploi et la formation professionnelle (CCPEFP). Il y a au total 32 CCPEFP dans le monde, dont 30 véritablement actives. Le coût moyen par placement a diminué de 220 euros en 2011 à 193 euros en 2012.

Les formations professionnelles sont de 2 types :

- locales (proposées dans le pays de résidence), pour lesquelles on compte 188 bénéficiaires en 2012 ;
- les formations professionnelles pré-qualifiantes et qualifiantes délivrées en France, essentiellement à l'AFPA. Elles sont pilotées et financées par la DGEFP, à hauteur de 900 000 euros en 2012 (c'est-à-dire la plus grosse partie des 1 064 000 euros annuels, le reste, c'est-à-dire 164 000 euros provenant de la subvention du MAE). Elles ont bénéficié à environ 70 personnes en 2012.

Vœux de la Commission

Assemblée des Français de l'étranger
19^{ème} session
9-14 septembre 2013

COMMISSION DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Vœu n°1 FIN/V.1/13.09

Objet : participation des élus de l'AFE aux réunions des Conseils économiques

L'Assemblée des Français de l'étranger,

considérant

- que la mise en œuvre de la Diplomatie économique voulue par le ministre des Affaires étrangères, se traduit notamment par la tenue de Conseils Economiques dans les Ambassades ;
- que bon nombre d'élus à l'Assemblée des Français de l'étranger marquant un intérêt certain pour les affaires économiques peuvent apporter leur connaissance du terrain ;

émet le vœu

que les membres de la Commission des Finances et Affaires Economiques, ainsi que les élus qui en feraient la demande, soient invités régulièrement à participer aux réunions des Conseils Economiques de leur circonscription.

Résultats	Adopté en Commission	Adopté en Séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix « Pour »		
Nombre de voix « Contre »		
Nombre d'abstentions		
Majorité des voix		

* * *

* * *

**Assemblée des Français de l'étranger
Session 9-14 septembre 2013**

COMMISSION DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

**Assemblée des Français de l'étranger
19^{ème} session
9-14 septembre 2013**

Vœu n°2 FIN/V.2/13.09

Objet : PLF 2014 – Assujettissement aux prélèvements sociaux

L'Assemblée des Français de l'étranger,

considérant

- que l'article 25 du Projet de Loi de Finances Rectificatif de 2012¹ prévoit l'assujettissement aux prélèvements sociaux sur les revenus du capital de source française (revenus fonciers et plus-values immobilières) perçus par les non-résidents. (CSG-CRDS de 15,5%) ;
- que de l'avis même des services fiscaux interrogés depuis plusieurs années, la CSG et la CRDS sont des cotisations sociales et ne relèvent donc pas de l'impôt ;
- que la Commission européenne a ouvert une procédure d'infraction à l'encontre de la France sur l'application de ces prélèvements sociaux sur les revenus immobiliers et les plus values immobilières des non résidents ;
- que des milliers de non-résidents ont, ces derniers jours, contacté la Direction Centrale des Services Généraux, à ce sujet ;
- que les risques encourus au niveau budgétaire en ce domaine sont considérables à l'exemple de la condamnation par la Cour de Justice de l'Union européenne du régime fiscal français des OPCVM (Organisme de Placement Collectif des Valeurs Mobilières) ;

émet le vœu

que le Gouvernement, prenne en compte le risque de condamnation encouru, et sursoie à cette mesure dans le cadre du Projet de Loi de Finances de 2014.

Résultats	Adopté en Commission	Adopté en Séance
Unanimité	X	
Nombre de voix « Pour »		
Nombre de voix « Contre »		
Nombre d'abstentions		2
Majorité des voix		X

* * *

¹ Correspond à l'article 29 de la loi de finances rectificative n°2012-958 du 16 août 2012.

Annexe au rapport de la Commission des Finances et Affaires économiques - 19^e session 9-14 septembre 2013

■ Le Quai d'Orsay au service des entreprises

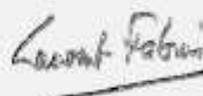


Dès ma prise de fonction, j'ai décidé de faire de la diplomatie économique une priorité du ministère des Affaires étrangères.

Elle constitue désormais une instruction permanente du Quai d'Orsay, à travers trois grandes missions et toujours au bénéfice de l'emploi en France : soutenir nos entreprises sur les marchés extérieurs, négocier des cadres de régulation européenne et internationale favorables à nos intérêts économiques, promouvoir la « destination France » pour développer les investissements étrangers.

J'ai souhaité que le ministère des Affaires étrangères développe ce « réflexe économique » et s'organise en conséquence. Outre une mobilisation renforcée de notre réseau diplomatique, une nouvelle direction dédiée aux entreprises est maintenant créée. Cette direction, comme l'ensemble du Quai d'Orsay, est à votre service.

Laurent Fabius
Ministre des Affaires étrangères

A handwritten signature in black ink that reads "Laurent Fabius". The signature is written in a cursive style and is positioned below the printed name and title.

Le ministère des Affaires étrangères, en coopération étroite avec les autres ministères concernés, renforce son action pour soutenir les entreprises françaises au plan international et favoriser le développement des investissements étrangers en France.

Le « réflexe économique » est désormais systématique

En coopération avec l'ensemble des administrations et opérateurs concernés, le ministère des Affaires étrangères, et en particulier le réseau diplomatique, place les enjeux économiques au premier rang de son action :

- en renforçant, au-delà du soutien aux grands contrats, les actions diplomatiques en direction des autres filières (agroalimentaire, santé, économie verte...), des PME et des ETI. Cette action s'inscrit dans la mise en œuvre du plan gouvernemental de soutien à l'exportation visant à assurer un meilleur couplage de l'offre française avec la demande des marchés porteurs ;
- en améliorant et en renforçant le dialogue avec les entreprises, notamment dans le cadre des négociations européennes et multilatérales ayant un impact sur leurs intérêts ;
- en participant aux actions de recherche et de promotion des investissements étrangers en France, créateurs d'emplois, et aux projets des entreprises françaises.

De nouveaux dispositifs sont créés pour appuyer la diplomatie économique

Au sein du ministère des Affaires étrangères est mise en place une Direction des entreprises et de l'économie internationale (DEEI) qui rassemble les services compétents du ministère sur les questions d'économie internationale, de soutien aux entreprises et d'attraction des investissements étrangers (voir organigramme p. 7).

A la tête de « l'équipe de France de l'export », chaque ambassadeur a créé dans son poste, avec le concours des services économiques, un « conseil économique ». Celui-ci a vocation à constituer le cadre de dialogue régulier et approfondi entre l'ensemble des services de l'État sur place et les entreprises françaises.

Des « représentants spéciaux », personnalités à l'expertise reconnue, ont été nommés pour accompagner la relation économique avec certains pays clefs (Algérie, Chine, Émirats arabes unis, Inde, Japon, Mexique, Russie) et appuyer les efforts de l'État en soutien aux entreprises.

En France, des « ambassadeurs pour les régions » sont mis à disposition des présidents de région qui le souhaitent pour favoriser le rapprochement entre les régions, leurs entreprises - en particulier les PME et les ETI - et le réseau diplomatique. Il s'agit de mieux soutenir leurs initiatives et de promouvoir leurs atouts, dont les pôles de compétitivité, à l'étranger.

Les outils diplomatiques et les politiques d'influence sont mobilisés au service des entreprises et de l'attractivité du territoire français

Le ministère des Affaires étrangères coordonne et mobilise l'ensemble des outils d'influence pour servir la promotion des intérêts économiques français :

- le réseau scientifique introduit une dimension « recherche et développement » dans ses missions et redéploie des conseillers innovation dans les « clusters » de R&D qui intéressent les pôles de compétitivité français ;
- le réseau culturel contribue à la valorisation de la « marque France », par la promotion de la culture et de l'art de vivre français ;
- les étudiants étrangers formés en France seront demain les meilleurs ambassadeurs de la France, de sa langue, mais aussi de ses technologies et de ses entreprises. Les bourses en faveur des étudiants étrangers sont ciblées sur les pays à fort potentiel et en tenant compte des disciplines correspondant aux intérêts économiques français ;

• la politique des visas est aussi conçue comme un outil d'attractivité ; des instructions sont données pour favoriser et simplifier les procédures vis-à-vis de certains publics : hommes d'affaires et investisseurs potentiels, étudiants étrangers, touristes ;

• la politique de développement sera mieux articulée avec les intérêts économiques français ;

• alors que la communauté francophone (220 millions de locuteurs dans le monde) est promise à un développement rapide dans des territoires eux-mêmes en expansion (Afrique notamment), un effort particulier est engagé pour assurer le développement de la dimension économique de la francophonie ;

• le réseau scolaire français à l'étranger, le plus étendu au monde (481 établissements dans 130 pays), ainsi que 96 Instituts français et 445 Alliances françaises sont un facteur de rayonnement important. Le réseau diplomatique (163 ambassades, 92 consulats) permet de fournir aux communautés françaises des conseils et un accompagnement à l'expatriation (Maison des Français de l'étranger).

Quelques exemples de l'action du Quai d'Orsay

Mobiliser les outils de coopération

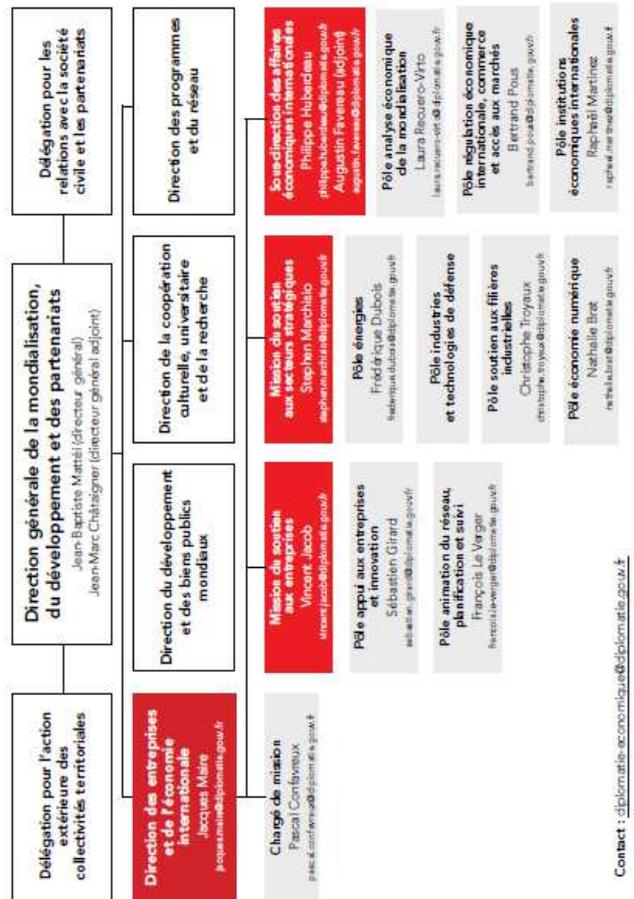
- Organisation annuelle par l'ambassade de France aux Etats-Unis avec Georgia Tech de rencontres de l'innovation. La dernière en date, *France-Atlanta 2012: together towards innovation*, a rassemblé 4 700 participants, le 27 novembre 2012.
- Le programme COOPOL innovation de l'ambassade de France en Chine permet la mise en place de projets conjoints de collaboration en R&D entre partenaires français et chinois.

Favoriser les voyages d'affaires et l'expatriation

- Augmentation des visas d'affaires de longue durée et amélioration de l'accueil des demandeurs de visa, création de cartes de séjour pluriannuelles pour les hommes d'affaires et les étudiants.
- Lancement du passeport « Grand Voyageur » (48 pages au lieu de 32) et de valises « Itinéra », véritables consulats mobiles permettant d'éviter aux expatriés de se déplacer au consulat.
- Renforcement du réseau de conventions judiciaires (Panama et Indonésie en cours), fiscales et de sécurité sociale afin d'améliorer la sécurité juridique des activités internationales des entreprises françaises.

Mobiliser l'influence française au service des entreprises

- Déplacements à volet économique du ministre des Affaires étrangères, accompagné d'une délégation d'entreprises françaises, dans les pays d'Amérique latine (Colombie, Panama et Pérou) et d'Asie centrale (Kazakhstan, Ouzbékistan et Turkménistan) en février et mars 2013.
- Organisation par le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères du « Club des entrepreneurs » et du « Club des ambassadeurs » (derniers invités : Benoît Potier, président d'Air Liquide, et Philippe Zeller, ambassadeur de France au Canada).



Le réseau diplomatique de la France dans le monde

Le ministère des Affaires étrangères dispose du deuxième réseau diplomatique au monde, en constante adaptation aux réalités internationales.

163 ambassades et **16** représentations permanentes auprès d'organisations internationales

4 délégations auprès d'organisations multilatérales et **4** antennes diplomatiques

92 consulats généraux et consulats

130 sections consulaires, **5** chancelleries détachées

Plus de **500** agences consulaires

161 services de coopération et d'action culturelle

96 Instituts français

445 Alliances françaises subventionnées par le ministère

481 établissements au sein du réseau de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), homologués par le ministère de l'Éducation nationale français

61 agences et bureaux de représentation de l'Agence française du développement (AFD) à l'étranger



www.diplomatie.gouv.fr

Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats
Direction des entreprises et de l'économie internationale